

REMETTRE EN CAUSE LA VALEUR DE LA CHARTE DES VALEURS

Au nom de l'harmonie interculturelle, le gouvernement du Parti Québécois a proposé d'interdire le port de la kippa par un médecin lorsqu'il traite un patient, celui d'une croix par une infirmière, d'un hijab par une éducatrice en garderie et d'un turban par un professeur d'université. Cependant, rien de positif ne peut émerger de mesures qui sont manifestement discriminatoires. Pourtant, malgré le choc et la consternation que ces mesures ont causés chez plusieurs observateurs au Québec, ces propositions étaient plutôt populaires. En effet, il semblerait que le public ait été si séduit par ces propositions que le gouvernement Marois leur a accordé une place privilégiée dans sa Charte des valeurs, une Charte qui, semble-t-il, allait mener le PQ vers une victoire majoritaire lors des élections du printemps 2014.

Il est évident que les individus ciblés par cette Charte qui allaient potentiellement contrevenir à ces prétendues valeurs étaient les musulmans, les juifs et les sikhs. En effet, alors que les répercussions d'une telle législation soulevaient les inquiétudes de plusieurs, la plus grande crainte était que les personnes appartenant à ces communautés deviennent encore plus stigmatisées. Ces inquiétudes se sont avérées légitimes puisqu'un nombre grandissant de préjugés s'est mis à émerger de la sphère publique et ceci a particulièrement pu être observé dans les commentaires mis en ligne dans des médias sociaux.

Le débat autour de la Charte des valeurs a permis à certaines déclarations non fondées au sujet du port de symboles religieux de voir le jour. Souvent, les assertions venant de partisans de la Charte étaient érigées sur une logique boiteuse. Certains ont par exemple soutenu que les femmes musulmanes travaillant dans le service public seraient prêtes à enlever leurs hijabs afin de conserver leurs emplois et que ceci était également vrai pour ce qui en est des femmes qui sont prétendument obligées de le porter. Mais si en effet, comme certains individus pro-Charte l'ont prétendu, les maris forcent leurs épouses à porter des hijabs, il est alors peu probable qu'elles vont pouvoir s'en départir et par conséquent, elles vont perdre leurs emplois. Inversement, ces femmes qui enlèveraient leurs hijabs étaient fort probablement libres de le faire dans un premier temps et n'étaient donc pas contraintes à le porter. Selon les défenseurs de la Charte, les individus exhibant des symboles religieux visibles ne sont pas en mesure d'exécuter leurs fonctions gouvernementales d'une manière neutre. Une telle idée, qui semble plutôt spéculative, a été véhiculée comme une évidence par plusieurs partisans de la Charte. Le gouvernement Marois a insisté sur le fait que très peu d'individus pro-Charte étaient motivés par des préjugés, et ce, malgré le fait que des enquêtes sur l'opinion publique suggéraient le contraire. Le gouvernement a maintenu que l'interdiction de porter des symboles religieux ne brimait pas de droits. Pourtant, le président de la Commission des droits de la personne de la province a averti les Québécois que cette loi porte atteinte aux droits et libertés de l'individu. Le directeur du volet canadien d'Amnistie Internationale a également émis un avertissement semblable. Mais le porte-parole et ministre responsable de la Charte, Bernard Drainville, a écarté ces avis, affirmant qu'ils ne constituaient qu'une opinion parmi tant d'autres. Une autre supposition non fondée était que le fait de supprimer les symboles religieux ostensibles de la sphère publique réduirait les actes de terrorisme. Les partisans de la Charte des valeurs ont vanté le succès de pratiques similaires en France. Mais peu d'experts du domaine de l'immigration, de l'intégration et de la diversité dans le monde considèrent la France comme modèle à suivre à cet égard. En fait, les observateurs de l'étranger sont beaucoup plus enclins à considérer le Canada comme modèle.

Dans le cas de la France, un essai rédigé par le professeur de sociologie français Ahmed Boubeker nous révèle à quel point la loi française sur la laïcité est difficile et problématique à implanter et les inégalités sociales qu'elle a engendrées. La défaite du Parti Québécois le 7 avril a porté un coup sévère à la proposition d'adopter une Charte des valeurs du Québec. Les articles compris dans ce numéro ont été rédigés avant la défaite du Parti Québécois et par conséquent, touchent aux problèmes théoriques et pratiques liés à la Charte ainsi qu'aux conséquences que celle-ci aurait sur l'harmonie et la cohésion sociale. Les auteurs de ces articles nous proposent des arguments fondés sur des recherches menées en sociologie, psychologie et politique. Les arguments exposés dans ces articles demeurent très pertinents, peu importe l'orientation que peut prendre le débat autour de la place de la religion dans notre société.

Jack Jedwab

QUESTIONING THE VALUE OF THE VALUES CHARTER

In the name of intercultural harmony, the government of the Parti Québécois proposed to make it illegal for a practicing doctor to wear a kippah, a nurse to wear a cross, a daycare worker to wear a hijab or a university professor to wear a turban. Nothing good could come from such obviously discriminatory measures. Yet to the shock and dismay of many observers in Québec, the proposals were quite popular. Indeed the proposals appeared to be so appealing to the public that the previous Government made them central to its proposed Charter of Values which it believed would be the key to giving it a majority in a spring 2014 election.

The obvious targets for potential violation of these so-called values were Muslims, Jews and Sikhs. Indeed while concerned with the impact of such legislation, the greater fear was that persons identifying with these communities would be the object of increased stigma. Indeed these worries were given legitimacy as the debate gave rise to a heightened expression of prejudice in the public sphere and this was especially apparent when following the commentary in social media.

The debate to which the Charter of Values gave rise produced a number of observations about the display of religious symbols that were not supported with evidence. Often the assertions made by its supporters seemed counterintuitive. For example, it was assumed that those Muslim women in the public service would be ready to remove their hijabs to keep their jobs (and that includes those purportedly forced to wear them). But if indeed, as some pro-Charter supporters assumed, the husbands were forcing wives to wear the hijabs than it follows that they would be unlikely to remove them and hence would lose their jobs. Conversely those removing the Hijab were likely to have been able to do so to begin with and hence were unlikely to have been forced to do so. Charter supporters argued that those wearing visible religious symbols could not perform government functions in a neutral manner. This observation which seems rather unfounded was presented as self-evident by many Charter supporters. The Government insisted that relatively few supporters of the Charter were motivated by prejudicial sentiment despite public opinion surveys suggesting otherwise. The government insisted that the ban on religious symbols did not constitute a rights violation. Yet Quebecers were advised by the President of their province's Human Rights Commission that the proposed law contains several infringements on individual rights and freedoms. The Canadian head of Amnesty International has also issued a similar warning. But the Charter's chief Ministerial spokesperson, Bernard Drainville, dismissed these opinions as just one amongst many. Yet another unfounded assumption was that the removal of visible religious symbols would reduce acts of terrorism. Those defending the Charter of Values pointed to the success of similar practices in France. But few experts on questions of immigration, integration and diversity across the globe look at France as a model in that regard. In fact, observers from abroad are far more inclined to look to Canada as a model.

In the case of France an essay by French Sociology Professor Ahmed Boubeker reveals just how challenging and problematic the implantation of French secularist law and the societal divisions to which it has given risen. The defeat of the Parti Québécois in the April 7th election dealt a severe blow to its proposed adoption of a Charter of Québec Values. The essays included in this volume were written prior to the defeat of the Parti Québécois and hence addressed the theoretical and practical problems associated with the Charter as well as its implications for harmony and cohesion. Several of the essays offer evidenced-based insights from the fields of sociology, psychology and politics. The arguments offered remain very relevant to whatever direction the discussion takes about the place of religion in society.

Jack Jedwab